

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.07.07 Du 21 novembre 2023
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 15 novembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Subventions exceptionnelles pour les clubs de volley-ball et de gymnastique	
Secrétaire de séance : Laurent DUFOUR	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231121-DEL2023-07-07-DE Date de télétransmission : 23/11/2023 Date de réception préfecture 23/11/2023 </div>	
En exercice : 35 Présents : 26 Pouvoirs : 9 Votants : 34	Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-7 et L.2541-12,	
Pour : 34 NPPV : 1	Vu, la délibération du Conseil municipal en date du 28 mars 2023 adoptant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Vu, l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires Générales – Vie Economique – Commerce réunie le 8 novembre 2023,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	Considérant la demande du club de volley-ball qui sollicite une aide pour ses dépenses supplémentaires liées à la montée en National 3 de leur équipe première, Considérant la demande du club de gymnastique pour participation aux frais relatifs à l'organisation d'un show binational à l'occasion des 40 ans du jumelage avec Beckum, Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, 1° A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE : - D'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association Cellois-Chesnay Volley-ball, 2° A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Pour : 34 NPPV : 1 – P LERIN - D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association La Celle Saint-Cloud Gymnastique.	
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 23/11/23 et de sa publication le 23/11/23 P/ Le Maire Par délégation  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens </div>	
Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES à Sophie TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI à Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Philippe LERIN à Anne-Sophie MARADEIX Blaise VIGNON à Pierre SOUDRY	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;"> Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc </div>	
	<p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

Carmen OJEDA-COLLET à Jean-François BARATON	
---	--